



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Règles de tarification des services

Référence	: BCEAO-PI-TARIFICATION
Version	: 1.0.0
Date première publication	: 20/06/2024
Date dernière publication	: 20/06/2024

Règles de tarification des services

CONFIDENTIALITÉ

Ce document est la propriété de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest.

Il est réservé à l'usage exclusif des participants du système de paiement instantané.

Sommaire

Préambule	4
Définitions	5
Révisions	6
Références	7
A- Tarification applicable à la clientèle des participants	8
1. Message de paiement en émission	8
2. Message de paiement en réception	9
3. Message de Demande de Paiement	10
4. Demande de Remboursement et Retour de fonds	10
5. Services de retrait	12
6. Service de débit différé	12
7. Recherche d'alias	12
B- Tarification applicable aux participants	13
C- Tarification applicable aux personnes morales	14

Préambule

Ce document fixe les règles de tarification des services du Système de Paiement Instantané (SPI).

Définitions

National : lorsque le participant payeur et le participant payé sont établis dans le même pays de l'UMOA

Transfrontalier : lorsque le participant payeur et le participant payé sont établis dans deux pays de l'UMOA différents

Personnes physiques : Type P, Personne physique dans PI-RAC

Entreprises individuelles : Type C, Personne physique Commerçante dans PI-RAC

Personnes morales : Type B, Business dans PI-RAC

Marchands : Type B et Type C

Transfert : lorsque le client payé est une personne physique (type P)

Paiement : lorsque le client payé est une personne morale ou une entreprise individuelle

Révisions

Version	Date Publication	Description
1.0.0	2024 20/6	Publication de la première version

Références

1	https://pi-bceao.com/publications BCEAO-PI-SPI-SPECS-MESSAGES-GENERAL
2	https://pi-bceao.com/publications BCEAO-PI-RAC

A- Tarification applicable à la clientèle des participants

1. Message PACS.008 en émission

Description : le message PACS.008 en émission permet d'envoyer des transferts ou des paiements

Règles de tarification :

Service	Client	Frais
Canal: Application mobile		
Paiement	Personnes physiques	Gratuit
Transfert national	Personnes physiques	Gratuit
Transfert transfrontalier	Personnes physiques	Librement fixé par le Participant
Paiement	Entreprises individuelles	Gratuit
Transfert national	Entreprises individuelles	Gratuit
Transfert transfrontalier	Entreprises individuelles	Librement fixé par le Participant
Canal: Tout autre canal		
Paiement	Personnes physiques	Librement fixé par le Participant
Transfert national	Personnes physiques	Librement fixé par le Participant
Transfert transfrontalier	Personnes physiques	Librement fixé par le Participant
Paiement	Entreprises individuelles	Librement fixé par le Participant
Transfert national	Entreprises individuelles	Librement fixé par le Participant
Transfert transfrontalier	Entreprises individuelles	Librement fixé par le Participant
Paiement	Personnes morales	Librement fixé par le Participant

2. Message PACS.008 en réception

Règle de tarification :

Service	Client	Frais
Canal: Application mobile		
Transfert national (nombre <= 30 par mois calendaire)	Personnes physiques	Gratuit
Transfert national (à partir du 31ème)	Personnes physiques	Librement fixé par le Participant, plafonné à 1%
Transfert dans une tontine quel que soit le nombre	Personnes physiques	Gratuit
Transfert transfrontalier	Personnes physiques	Gratuit
Paiement	Entreprises individuelles	Librement fixé par le Participant
Canal: Tout autre canal		
Transfert national	Personnes physiques	Gratuit
Transfert transfrontalier	Personnes physiques	Gratuit
Paiement	Entreprises individuelles	Librement fixé par le Participant
Paiement	Personnes morales	Librement fixé par le Participant

NB :

Les transferts dans une tontine ne doivent pas être pris en compte dans le décompte de la limite des 30 en réception.

La tarification du paiement, librement fixé par le participant, doit être la même quel que soit le pays du client payeur.

3. Message de Demande de Paiement (PAIN.013 et PAIN.014)

Description : le message de demande de paiement permet à un client de demander à un autre client de lui envoyer des fonds

Règles de tarification :

Service	Client	Frais
Canal : Application mobile		
Emission d'une Demande de paiement	Personnes physiques	Gratuit
Réception d'une Demande de paiement	Personnes physiques	Gratuit
Emission d'une Réponse à une demande de paiement	Personnes physiques	Gratuit
Réception d'une réponse à une demande de paiement	Personnes physiques	Gratuit
Emission d'une Demande de paiement	Entreprises individuelles	Gratuit
Réception d'une Demande de paiement	Entreprises individuelles	Gratuit
Emission d'une Réponse à une demande de paiement	Entreprises individuelles	Gratuit
Réception d'une réponse à une demande de paiement	Entreprises individuelles	Gratuit
Canal : API Business		
Émission ou réception d'une demande de paiement ou d'une réponse à une demande de paiement	Personnes morales	Gratuit

4. Demande de remboursement (CAMT.056 et CAMT.029) et Retour de fonds (PACS.004)

Description : le message de demande de remboursement permet à un participant de demander le retour de fonds précédemment envoyés

Règle de tarification :

Service	Client	Frais
Canal : Application mobile		
Émission ou réception d'une Demande de remboursement	Personnes physiques et entreprises individuelles	Gratuit
Émission ou réception d'un Retour de Fonds	Personnes physiques et entreprises individuelles	Gratuit
Émission d'une Réponse à une demande de remboursement	Personnes physiques et entreprises individuelles	Gratuit
Réception d'une réponse à une demande de remboursement	Personnes physiques et entreprises individuelles	Gratuit
Canal : API Business		
Émission ou réception d'une Demande de remboursement ou d'un retour de fonds	Personnes morales	Gratuit

5. Services de retrait

Description :

Le service PICO permet de faire un retrait en plus d'un achat chez un marchand.

Le service PICASH permet de faire un retrait sans achat chez un marchand.

Règles de tarification :

Service	Client	Frais
Canal : Application mobile		
PICO ou PICASH	Personnes physiques et entreprises individuelles	Librement fixé par le participant ainsi que la répartition entre le participant et le marchand. Le participant peut également rémunérer le marchand lorsque ce dernier offre le service aux clients du participant.

6. Service de débit différé

Description : paiement immédiat de l'achat par le participant qui débite son client en fin de période. La périodicité ne doit pas être inférieure à un mois.

Règle de tarification :

Service		
Canal: Application mobile		
Débit différé	Personnes physiques et entreprises individuelles	- gratuit pour le client - 1% payé par le marchand au participant qui tient le compte du client

Règles de tarification des services

7. Recherche d'alias

Quel que soit le client et le canal, la recherche d'alias ou la vérification d'identité (ACMT.023 et ACMT.024), obligatoire avant toute transaction, est gratuite.

B- Tarification applicable aux participants

Règles de tarification :

Service	Frais
Création, modification et recherche d'alias	Gratuit
Émission ou réception d'un message ADMI, REDA, CAMT, PAIN ou ACMT	Gratuit
Émission ou réception de PACS.002, PACS.004 Émission d'un PACS.028 Réception d'un PACS.008	Gratuit
Durant la première année de fonctionnement : Émission d'un PACS.008 confirmé irrévocable	Gratuit
Émission d'un PACS.008 non confirmé irrévocable	Gratuit
Après la première année de fonctionnement : Émission d'un PACS.008 confirmé irrévocable et dont le montant est inférieur ou égal au seuil ¹	Gratuit
Après la première année de fonctionnement : Émission d'un PACS.008 confirmé irrévocable et dont le montant est supérieur au seuil	1 FCFA
Délivrance ou renouvellement annuel d'un certificat MTLS, un certificat de signature et un certificat API Business	Gratuit
Délivrance de certificat supplémentaire durant l'année	20 000 FCFA

¹ Le seuil sera fixé durant la première année de fonctionnement du système

Règles de tarification des services

C- Tarification applicable aux personnes morales

Règle de tarification :

Service	Frais
Délivrance ou renouvellement de certificat API Business	20 000 FCFA